



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes 2022 qui suivent.

Résumé des comptes 2022

Après amortissements légaux, les comptes affichent un excédent de recettes de **fr. 2'522.91** alors que le budget prévoyait une perte de **fr. 68'484.00**.

Les amortissements comptables se sont élevés à **fr. 255'320.00** dont fr. 78'190.00 au patrimoine administratif et fr. 52'130.00 au patrimoine financier. Un amortissement extraordinaire a été comptabilisé sur le bâtiment « Le Môtier » pour un total de **fr. 125'000.00**. En effet, ce bâtiment représentait plus de fr. 1'450'000.- au bilan ce qui est surévalué en comparaison avec les autres bâtiments communaux.

Les amortissements financiers (remboursement des dettes bancaires) se sont élevés à **fr. 243'240.00** en 2022 comprenant un remboursement anticipé de fr. 112'000.00 sur l'hypothèque de la coulisse d'Envy.

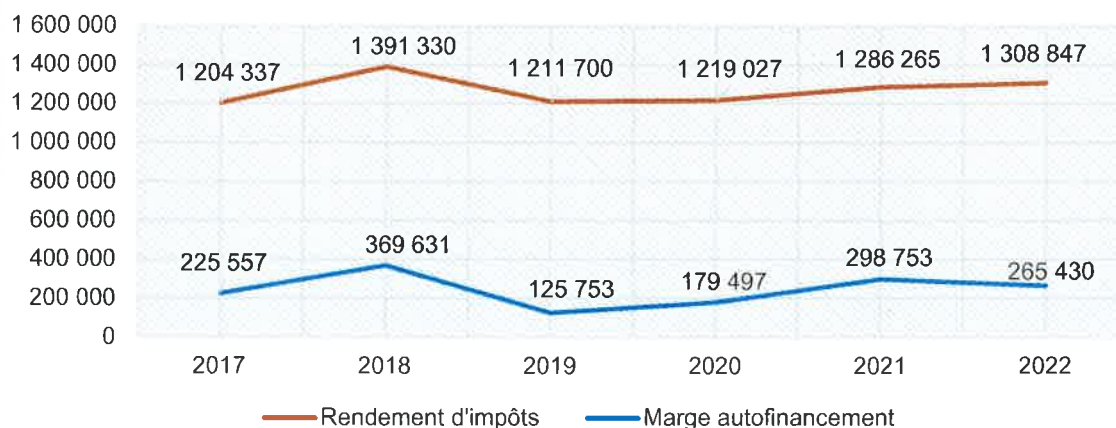
Comptes 2022

Grâce à notre nouveau système informatique et comme pour le budget 2023, les commentaires sont maintenant intégrés sous les comptes concernés et non plus dans le préavis. Ce changement a pour but de faciliter la lecture et compréhension des comptes.

Fonctionnement

Notre rendement d'impôt (rubrique 21) est en nette augmentation par rapport au budget car ce dernier a été établi selon une méthode pessimiste. En comparaison avec les impôts 2021, le rendement est en légère augmentation.

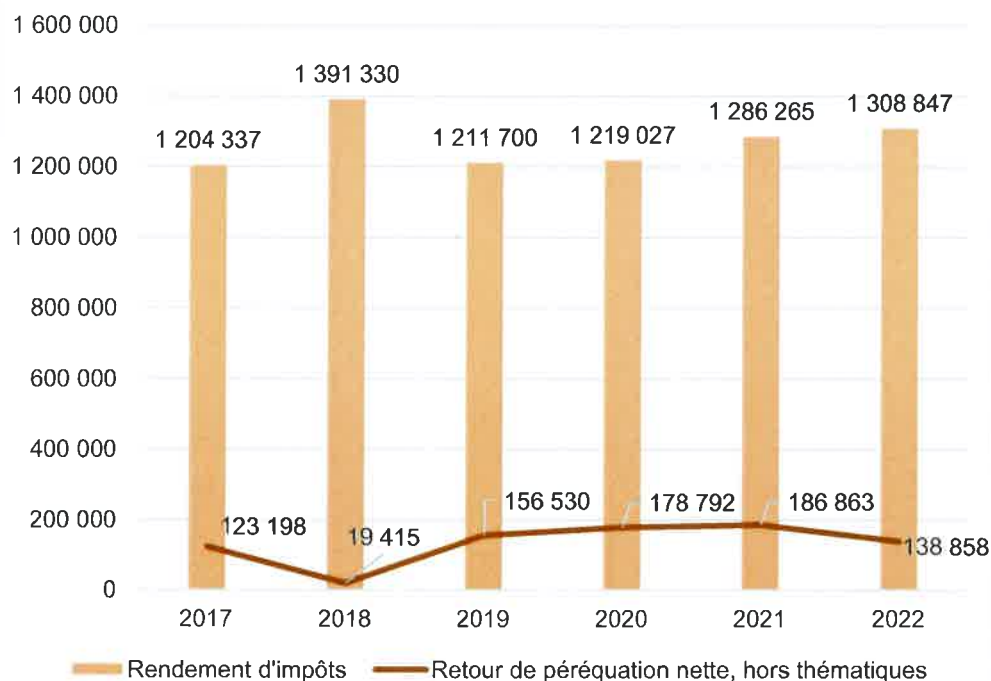
Evolution de la marge d'autofinancement et du rendement d'impôts



Notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à financer nos projets sans passer par l'emprunt, est passée de **fr. 298'753.14** en 2021 à **fr. 265'430.00**. En début d'année, la Commune a remboursé un emprunt pour plus de fr. 110'000.00, ce qui a grandement affecté notre marge.

Sur le graphique ci-dessous, nous pouvons voir que la péréquation nous est favorable à hauteur de **fr. 138'858.00** pour 2022. Les premières projections relatives à la nouvelle péréquation représentent une perte potentielle importante pour la Commune.

Evolution du retour net de péréquation hors dépenses thématiques par rapport au rendement d'impôts



Investissements

Aucun investissement en 2022.

Emprunts et plafond d'endettement et de cautionnement

Le montant de nos emprunts, y.c. la limite de crédit non-utilisée de **fr. 450'000.00**, le cautionnement de l'ASCOVABANO et celui de l'AIVN s'élève au total à **fr. 4'667'958.00** au 31.12.2022. Cette diminution de notre endettement s'inscrit dans une politique d'adaptation de notre liquidité en fonction des besoins de financement.

Demande de la Municipalité

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

D'accepter les comptes et la gestion 2022 tels que présentés.

Article 2 :

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 16 mai 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

  
M. Benoit L. Lavanchy